

## PARTIE A

### Chapitre 1: SÉCURITÉ COLLECTIVE ET RÉOLUTION DES CONFLITS

#### Désarmement et maîtrise des armements

L'année 1979 a fait reculer les espoirs de nouveaux progrès dans les négociations sur le désarmement qu'avait suscités en 1978 la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. L'accord SALT II a été signé et le texte de négociation d'un accord interdisant les armes radiologiques a été déposé par les États-Unis et l'URSS à Genève, mais il n'y a eu aucune percée dans les négociations sur l'interdiction complète des essais nucléaires et sur la destruction des armes chimiques. Vers la fin de l'année, l'invasion soviétique de l'Afghanistan avait considérablement réduit la possibilité de ratification de l'accord SALT II.

Dans le prolongement du Programme d'action de la Session extraordinaire, le poste de conseiller pour le désarmement et le contrôle des armements a été officiellement créé aux Affaires extérieures au début de l'année. Notons d'ailleurs que l'action entreprise dans ce domaine a eu un bon point de départ avec la convocation d'un groupe consultatif de représentants d'organisations non gouvernementales intéressées, le financement de recherches canadiennes dans le cadre de l'Étude onusienne des rapports entre le désarmement et le développement, ainsi que le parrainage d'activités éducationnelles menées par des groupes et des organismes intéressés. On prévoit également publier un Bulletin du désarmement.

Le nouveau Comité du désarmement a commencé ses travaux au début de l'année à Genève. Remarquons qu'il compte huit nouveaux membres, la plupart neutres et non alignés, et que l'on y nomme chaque mois un nouveau président, pratique appelée à remplacer celle de la coprésidence autrefois assurée par l'URSS et les États-Unis. À la lumière de ces changements, la France a décidé d'occuper son siège, ne laissant plus que la Chine—comme État doté d'armes nucléaires—à emboîter le pas; celle-ci ayant occupé son siège au début de la session de 1980, le Comité se compose maintenant de 40 membres.

L'ordre du jour du Comité pour 1979 englobait les points suivants:

1. Interdiction des essais nucléaires;
2. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;
3. Arrangements internationaux efficaces destinés à protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires;

4. Armes chimiques;
5. Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques.

Deux de ces questions—interdiction des essais nucléaires et armes chimiques—faisaient déjà l'objet de négociations entre les États-Unis et l'URSS (le Royaume-Uni participant aux entretiens sur l'interdiction des essais). Les puissances négociantes n'ont jamais été enthousiastes à l'idée de confier un rôle au Comité, et les efforts—appuyés par le Canada—pour l'intégrer au processus de négociation n'ont pas connu de lendemain. Les rapports présentés régulièrement au Comité par les puissances négociantes indiquaient seulement qu'il restait dans chaque cas à régler de difficiles questions de vérification. Le Comité a établi un groupe de travail chargé d'étudier les garanties offertes aux États non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Les membres occidentaux du Comité ont rejeté comme irréalistes les propositions de l'Union soviétique relatives à l'élaboration d'un cadre de négociation appelé à mettre en branle le processus de désarmement nucléaire. Le Canada s'est attaché à insister sur l'importance de la négociation d'un accord visant à mettre fin à la production de matières fissiles à des fins d'armements, soulignant ainsi la nécessité de tenter progressivement d'arrêter la constitution d'arsenaux nucléaires. Aucun État doté d'armes nucléaires n'est toutefois disposé à entreprendre de telles négociations. Le Comité prend ses décisions par consensus, étant donné que les questions de désarmement ne peuvent être réglées par vote majoritaire.

La nouvelle Commission du désarmement, ouverte à tous les membres de l'ONU, a pour principale tâche de préparer le cadre d'un programme global de désarmement. Le désarmement général et complet est le grand objectif de l'ONU depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais ce n'est que depuis que l'on a proclamé la décennie commençant en 1970 Première décennie du désarmement que l'on cherche concrètement à se rapprocher progressivement de cet objectif. Il a fallu à la Commission quatre semaines de travaux intensifs à New York pour rassembler les données du problème dans un document intitulé: «Éléments d'un programme global de désarmement». Ce programme doit être négocié par le Comité, mais il est peu probable qu'on en vienne bientôt à une entente sur une telle approche globale.